

L'ABEVA a 20 ans

Décembre 2000 – décembre 2020

« Le vrai tombeau des morts, c'est le cœur des vivants » disait Jean Cocteau.

Il y a 20 ans, un groupe constitué de familles de victimes et d'indignés s'est rassemblé autour d'un projet innovant et ambitieux : dénoncer les méfaits de l'amiante. Ceux qui sont curieux de l'histoire de notre asbl savent qu'elle a débuté en décembre 2000. Voyant leurs vies se déliter dès l'année 1998 à cause d'une exposition à l'amiante sans personne pour les aider, Luc Vandenbroucke et Françoise Jonckheere ont voulu créer en Belgique une association pouvant servir de porte-voix.

La mortalité suite à l'exposition à ces fibres mortelles est encore en croissance constante : près de 850 personnes perdent la vie chaque année en Belgique à cause de l'amiante. Toutes ces vies anéanties ne méritent-elles pas d'être dénoncées et leurs familles soutenues ?



Nombreuses sont les associations qui ne peuvent se féliciter de souffler un tel nombre de bougies, et les raisons en sont hélas multiples. Il faut contourner de nombreux obstacles, juridiques, financiers ou politiques, il faut sans cesse trouver un nouveau souffle et des bénévoles, rester focalisé sur la mission première tout en se renouvelant. Le financement des associations qui se tarit a sonné la fin d'un grand nombre d'entre

elles. Comment insuffler l'énergie pour garder intactes nos motivations ?

Face à de telles situations, nous essayons, chacun à notre niveau, d'agir concrètement, avec nos moyens, ici et maintenant. Alors que les demandes et les tâches auxquelles l'Abeva doit faire face nécessiteraient un emploi à mi-temps, la lasagne institutionnelle belge fait que les associations qui choisissent de rester « nationales » ne peuvent hélas pas bénéficier de financements publics.

10,5x3,5

Mais quelles sont exactement les missions de notre association nationale bilingue ? Il s'agit d'abord d'être un lieu de parole et d'écoute pour les victimes de l'amiante et leurs familles, puis de les aider à revendiquer des améliorations à la prise en charge de la maladie. Il s'agit ensuite d'avoir une action plus globale pour agir sur la société, amplifier la prise de conscience sur les questions environnementales, être un aiguillon envers le monde politique, et militer pour un financement accru de la recherche médicale. Et si le cas le permet, orienter la voie vers les tribunaux !

Je souhaite remercier ici les fondateurs de notre association. Entre autres, Paul Vandenbroucke et Xavier Jonckheere, respectivement premier et second présidents de notre asbl. Mes pensées se tournent aussi vers Christine Bogaert qui assura dans le passé, en néerlandais, une co-présidence bien utile. Je n'oublie pas Corinne Malotiaux, Nathalie Gevers et Frans Janszens qui ont, des années durant, assuré le nécessaire et important travail de traduction de nos annonces et publications. Qu'ils soient grandement remerciés pour leur disponibilité et leur réactivité. L'Abeva est

très reconnaissante envers la Fondation contre le Cancer de nous héberger et de nous soutenir. Comme le résumait Einstein : « Le monde est dangereux, non pas du fait de ceux qui agissent mal, mais du fait de ceux qui observent et ne font rien ».

Sans rentrer dans les détails, nous pouvons pointer de belles avancées depuis 2000. Le grand public a pu réellement prendre conscience de la dangerosité de l'amiante au cours des deux dernières décennies, et des réalisations concrètes ont permis une progressive mobilisation citoyenne : création du Fonds Amiante (AFA) en 2007, création d'un réseau international des victimes. Travail de cartographie des victimes autour des 3 usines belges d'Eternit, et condamnation de la multinationale Eternit en 2017. Au niveau humain, tous ces combats ont permis un meilleur accompagnement des malades et une amélioration de la qualité de la fin de vie... mais il reste du travail pour humaniser l'annonce, souvent trop brutale, de la maladie, et pour instaurer un congé rémunéré pour les aidants proches, entre autres.

Chaque année fin septembre, l'association Willy Vanderstappen organise son rassemblement annuel (Le Willy Vanderstappen Fietstocht). L'Abeva est très heureuse d'y avoir été conviée depuis sa création en 2008. A deux pas des cheminées des usines Eternit de Kapelle et de Tisselt, nous sommes ravis de rencontrer les victimes, activistes et indignés de la région. Ensemble, nous tentons de faire avancer la prévention et évoluer les consciences. Merci à Hilde et Lutgarde pour leur engagement et leur passion.

Vous le constatez, le chemin est encore long pour soulager et éradiquer les effets dévastateurs de l'utilisation de l'amiante, mais de nombreux projets sont sur le métier. L'Abeva s'associe par exemple à l'idée de créer un fonds européen de soutien pour le désamiantage et souhaite débarrasser toutes les écoles de l'amiante ! La création de « comptoirs de

l'amiante » et d'un numéro vert est à poursuivre, ainsi que la création de centres d'excellence dans notre pays, un par région. A l'international, l'Abeva souhaite soutenir les victimes d'Eternit à Kymore en Inde et également lancer une campagne d'information sur les dangers de l'amiante à Kinshasa (RDC), là où Eternit Belgique exploita aussi naguère une usine d'amiante-ciment.



1923 - 2023. Bientôt 100 ans de présence d'Eternit à Kapelle-op-den-Bos. Ce village de près de 9500 âmes peut être considéré comme le « Ground zero » de la production et la commercialisation de l'amiante-ciment vers les cinq continents. Un des souhaits de l'ensemble des associations belges et internationales qui défendent les victimes est d'y voir rapidement érigé un monument à la mémoire de celles et ceux qui ont perdu la vie à cause d'une exposition à l'amiante. Après les rejets catégoriques ou réticences émis dans le passé par certains bourgmestres, nous espérons ardemment que la nouvelle administration en place tiendra sa promesse. L'Abeva demande à être associée à la création de ce lieu de mémoire.

Les bénévoles de l'association préparent quelques réjouissances afin de marquer cet anniversaire. C'était sans compter sur l'arrivée de ce virus qui va, durablement je pense, changer nos habitudes de vie. Inviter des orateurs, faire le bilan de ces 20 années de présence et de combat dans le paysage belge et international des lanceurs d'alerte, nous réunir autour de la mémoire des

proches et moins proches emportés par l'amiante, réunir des témoignages sous forme de capsules vidéo... Cet alléchant programme, c'était le menu de la soirée que nous avons concoctée et que nous allions vous offrir autour d'un verre de l'amitié. Hélas, c'était avant que le Covid-19 ne rebatte les cartes.

A présent, il nous faut rester prudents, mais optimistes, et surtout solidaires.

Nous vous souhaitons le meilleur pour la nouvelle année.

Eric Jonckheere
Président

Pourquoi Luc Vandembroucke voulait une association de victimes

Mon mari Luc Vandembroucke est décédé en novembre 1999 d'un mésothéliome à l'âge de 49 ans.

Luc Vandembroucke a travaillé comme technicien en électro mécanique dans une firme de chauffage et ensuite dans une société d'imprimerie.

Dans ces environnements professionnels, il était amené à manipuler de l'amiante. Il savait qu'il était en contact avec de l'amiante, mais il ignorait le danger que présentait ce produit pour la santé et les cancers qu'il pouvait provoquer. Il n'a jamais été informé du risque.

Quand il est tombé malade en 1995 (il avait 45 ans), son mésothéliome a rapidement été reconnu comme maladie professionnelle.

C'est à ce moment qu'il a réalisé qu'on l'avait, lui comme tant d'autres, laissé travailler avec de l'amiante sans aucune protection, alors que, pourtant, le règlement sur la protection du travail (RGPT) imposait aux employeurs d'appliquer des mesures de protection de leur personnel en cas de manipulation d'amiante (port de masque, de combinaison adaptée, examens médicaux appropriés).

Dans ce RGPT, l'amiante était classé dans les produits hautement cancérigènes ! (C'était déjà spécifié en 1948 !)

Il en a été profondément révolté.

Ces maladies auraient pu être évitées si les mesures imposées avaient été appliquées !

A l'époque on parlait encore peu de la dangerosité de l'amiante.

Il existait cependant, depuis 1977, les émissions « Autant savoir » de la RTBF où Marie-Anne

Mengeot et Salvator Nay mettaient l'accent sur ce problème.

Luc a voulu qu'il y ait une plus grande prise de conscience du danger réel de l'utilisation de l'amiante sur la santé.

C'est pourquoi, il a mis toute son énergie pour faire un peu bouger les choses.

Dans cet état d'esprit, il a alors en 1996, intenté un procès au civil devant le tribunal de 1ère instance contre ses anciens employeurs pour non-respect du RGPT, comme le permettait la loi. Dans cette action en responsabilité civile, il nous fallait démontrer que les employeurs avaient provoqué « intentionnellement » la maladie.

Il revenait au tribunal d'apprécier la notion de faute intentionnelle (en France on parle de faute inexcusable, c'était plus facile).

Son action en justice a été bien médiatisée mais sa plainte a été jugée recevable mais non-fondée.

Le tribunal a reconnu que des fautes « graves » avaient bien été commises par ses employeurs mais il a déclaré que ces fautes n'étaient pas « intentionnelles ». En d'autres termes, pour que la plainte aboutisse, il aurait pratiquement fallu que l'employeur ait fait respirer de l'amiante à la victime dans l'intention de provoquer chez elle la maladie. La notion de faute intentionnelle a été interprétée de manière très restrictive.

Il a donc été débouté en 1ère instance et en appel. Mais ce procès a sans doute aidé un peu, par la médiatisation dont il a fait l'objet, à une prise de conscience plus grande des dangers de l'amiante.

Luc regrettait l'absence d'une association des victimes de l'amiante, une association pour

améliorer la prise de conscience du danger de ce produit sur la santé (et sur l'espérance de vie!), aider les victimes et faire bouger les lois.

Il souhaitait ardemment la création de l'association. Après son décès en novembre 1999, sa famille a poursuivi son combat, son frère Paul en particulier. Suite à la rencontre avec la famille Jonckheere en 2000, ces deux familles, frappées toutes deux par le

mésothéliome, se sont unies pour créer une asbl, l'ABEVA.

Luc voulait tirer quelque chose de positif de sa maladie qui était quand même pour nous un drame. Il l'a réalisé en apportant sa contribution au combat contre l'amiante. Il a apporté sa pierre à l'édifice.

Annick Laurent-Vandenbroucke

Témoignage de Christine Vezsely Van Noorbeeck

Quelques mois après le décès de Luc Vandenbroucke, la figure de Françoise Jonckheere Van Noorbeeck - donne un écho retentissant à la cause des victimes de l'amiante. Atteinte elle-même de mésothéliome, après son mari Pitou, cadre chez Eternit, elle refuse la loi du silence et une transaction privée avec Eternit, et témoigne publiquement.

Lors d'un voyage en Israël, Françoise dû être hospitalisée pour difficultés respiratoires.

De retour en Belgique, elle fut à nouveau hospitalisée et de nombreux examens furent pratiqués.

Le diagnostic tomba : Mésothéliome.

Françoise, ayant soigné et accompagné Pitou, son mari, sut de suite ce qu'elle allait subir.

Mais elle fut indignée de ce cancer qui la touchait, elle qui n'avait pas travaillé à l'usine Eternit, qui avait simplement, comme tant d'autres, été riveraine de ce lieu, avait dormi à côté de son mari, avait entretenu ses vêtements...

Comment cela était-il possible ?

Tout a commencé avec mon frère Luc.

Avec la découverte du mésothéliome dont il souffrait, j'ai découvert tout ce que cette maladie sous-entendait sur le plan médical, social, humain.

J'avais Maître Beauthier comme voisin et je lui ai demandé de voir mon frère. Il a pris le dossier en main et accepta de le défendre en justice. Un jour, il m'a appelé dans son bureau pour me parler de la famille Jonckheere-Van Noorbeek. Il m'a proposé

Si elle était touchée, qu'en était-il de ses cinq fils, des voisins et amis ?

Avec son souci de justice et son courage, elle décida d'entrer dans la bataille.

Son frère Bernard lui conseilla d'entrer en contact avec l'avocat Maître Beauthier qui certainement pourrait la conseiller et la soutenir.

C'est lui qui prononça la phrase que nous connaissons tous :

« Madame, vous êtes l'arbre qui cache la forêt »

Il n'en fallait pas plus pour que Françoise se lance dans la lutte, comme David contre Goliath.

Savoir que tant d'autres victimes innocentes étaient là, cachées, démunies, l'on poussée à entamer la lutte contre l'Amiante et Eternit.

Et la rencontre avec Luc Vandenbroucke les poussèrent à créer une association de victimes : l'Abeva.

Christine Vezsely Van Noorbeeck

Comment l'Abeva a vu le jour

de les rencontrer dans le but de fonder une association de défenses des victimes de l'amiante.

Marie-Anne Mengeot a demandé à me rencontrer pour discuter de l'amiante. C'est elle qui m'a mis en contact avec l'association française, l'ANDEVA.

En quelques semaines, nous avons réuni toute une équipe. Nous nous sommes partagé les tâches en fonction de la compétence de chacun. Au fil des réunions, nous avons pu définir les buts de l'ASBL, le

mode d'action, la structure d'un futur site Internet et la façon de communiquer.

Le 20 décembre 2000, nous avons présenté notre projet à la presse belge. L'accueil fut chaleureux, et, très vite, nous avons été amenés à rencontrer le cabinet du Premier ministre.

Nous avons été dirigés vers le Fonds des maladies professionnelles. Le contact avec le directeur général, Monsieur Strauss, s'est progressivement établi dans la confiance réciproque, ce qui a permis de cadrer la façon dont les demandes d'indemnisation devaient se faire (les documents

nécessaires pour appuyer le dossier). En quelques semaines, le délai d'attente était passé de 6 à 15 mois d'attente, à une moyenne de six semaines. Le fonds des maladies professionnelles avait modifié le schéma de parcours du dossier concernant l'amiante.

La suite, vous la connaissez : création du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, édition du livre blanc de l'amiante, collaboration avec les associations sœurs.

Paul Vandembroucke

La ville d'Asbestos se démarque de son passé

La ville d'Asbestos, avec ses montagnes de résidus miniers située dans le sud-est du Québec a enfin réussi, le 19 octobre 2020, à changer de nom pour devenir Val-des-Sources.

Après un vote en trois tours, les habitants ont élu à 51,5 % ce nouveau nom, mettant ainsi fin à la relation de la ville avec l'amiante (asbestos en anglais), un minéral hautement toxique.

Rappelons que la respiration des fibres d'amiante peut être mortelle et causer différents types de cancer qui tuent des dizaines de milliers de personnes chaque année dans le monde.

Les résidents d'Asbestos âgés de plus de 14 ans et les propriétaires locaux ont pu voter pour le nouveau nom de la ville, située à environ 170 km à l'est de Montréal. Ils avaient le choix entre six propositions : l'Azur-des-Cantons, Jeffrey-sur-le-Lac, Laroche, Phenix, Trois-Lacs et Val-des-Sources.

Le nom Val-des-Sources a été adopté officiellement par le maire de la ville, Hugues Grimard. Il doit désormais être approuvé par les instances provinciales.

La mairie souhaitait changer de nom pour redorer l'image de la ville et relancer l'économie locale. Autrefois, Asbestos était la capitale canadienne de l'amiante, ce qui a permis au pays de devenir un des principaux exportateurs de ce minerai dans le monde.

L'ancienne petite capitale mondiale de l'extraction du dangereux minerai serait responsable aujourd'hui au Canada du tiers de toutes les maladies pulmonaires liées au travail. On retrouve encore aujourd'hui de l'amiante dans certaines habitations. Le gouvernement canadien a publié des conseils à suivre si on trouve de l'amiante chez soi.

Enfin une association pour la défense des victimes de l'amiante

La création de l'Abeva en cette fin d'année 2000 a été un événement déterminant pour la connaissance des risques posés par l'amiante, la reconnaissance et l'indemnisation des victimes. Avec Salvador Nay, réalisateur avec qui je faisais équipe en tant que journaliste, nous y avons été

particulièrement sensibles. Cela faisait déjà plus de 20 ans que nous avons lancé l'alerte en réalisant, en 1977, 3 émissions pour les magazines de la RTBF *À suivre* et *Si vous saviez* sur l'amiante.

Des articles sur cette question parus en France et au Royaume-Uni avaient attirés notre attention à la

fin de l'année 1976. Quand nous commençons notre enquête, nous ne savions presque rien de l'amiante, mais nous avons vite compris que l'amiante était partout autour de nous, sans que nous le sachions.

Nous sommes tombés dans l'amiante comme Obelix dans la "potion magique" sauf que l'amiante surnommée le "*magic mineral*" n'avait rien de magique.

Nous avons commencé à tirer un fil que nous n'avons plus cessé de dérouler.

Le sujet avait tout pour nous intriguer : le secret qui entourait l'amiante, l'absence de données sur les entreprises et le nombre de travailleurs exposés, l'ignorance des maladies qu'il provoquait chez nous en Belgique.

Puis en découvrant l'ampleur du problème et les souffrances des victimes, nous avons été choqués et même indignés et nous avons voulu faire partager cette indignation.

Mais un média, fût-il la télévision, a peu d'écho s'il est seul à dénoncer une situation.

Et jusqu'en 1995 et le désamiantage du Berlaymont, ce bâtiment symbole de l'Union européenne, nous avons été bien seuls. Les représentants des travailleurs faisaient passer la défense de l'emploi avant les questions de santé au travail. Les milieux scientifiques et médicaux, la presse, ne s'intéressaient pas beaucoup à l'origine professionnelle des maladies. Les pouvoirs publics prenaient plutôt la défense des entreprises. D'autant que le champion de l'amiante, la multinationale Eternit, était belge.

Au tournant des années 1980, le patron d'Eternit Belgique était aussi le responsable de l'Association internationale de l'amiante (l'AIA), un lobby puissant au service des industriels.

Depuis les années 1960 et la découverte du pouvoir cancérigène de l'amiante (cancer du poumon et de la plèvre), ce lobby n'a eu de cesse de minimiser les effets toxiques de l'amiante, dénigrant les études, et leurs auteurs, qui le démontraient, retardant la prise de mesures de prévention et l'interdiction de l'amiante. La latence des maladies de l'amiante, qui se déclarent souvent

des dizaines d'années après le début de l'exposition, et l'absence de statistiques au niveau belge, ont servi les industriels.

Il a donc fallu que l'amiante concerne des cadres



mieux armés pour se défendre et concerne l'environnement à cause des nuisances du chantier du Berlaymont pour que l'opinion publique belge prenne enfin conscience de la dangerosité de l'amiante.

L'amiante n'a été interdit en Belgique qu'en 1998, alors que le Danemark avait commencé à l'interdire dès 1972 et l'avait interdit totalement en 1986.

Mais les victimes que nous avons rencontrées, Luc Vandenbroucke en 1997 et Françoise Jonckheere en mai 2000, réclamaient justice. Et ce souhait n'a pu commencer à se réaliser qu'avec la création de l'Association des victimes, l'Abeva, à l'initiative de leurs familles.

Une des grandes victoires de l'Abeva a été la création, en 2007, du Fonds amiante (AFA) indemnifiant toutes les victimes de mésothéliomes, professionnelles et environnementales. L'Abeva peut être fière du soutien qu'elle a apporté à la famille de Françoise Jonckheere dans l'action entreprise contre Eternit. Elle peut aussi être fière de l'amélioration du Fonds amiante qui depuis 2019 indemnise aussi les cancers du poumon liés à l'amiante.

La joie d'avoir pu participer à ces conquêtes se teinte de beaucoup d'amertume en songeant aux

vingt années écoulées entre nos premières alertes et l'interdiction de l'amiante et aux victimes supplémentaires que l'utilisation de l'amiante a provoqué et continuera de provoquer car l'amiante « en place » est pour une grande partie toujours là.

Le souvenir des visages et des souffrances que j'ai rencontrés tout au long de ses années ne peut s'effacer.

Marie-Anne Mengeot
Journaliste

La force d'une association des victimes

En 2004 mon plus jeune frère est tombé malade et le diagnostic est tombé : « un mésothéliome ». Je n'avais pas la moindre idée de ce que cachait le nom de cette maladie...Quand les médecins m'ont demandé s'il avait travaillé avec l'amiante, j'étais surprise et effrayée !

1997 en Belgique alors qu'aux Pays-Bas cette interdiction existait depuis plusieurs années pour la même usine d'Eternit. Une différence d'après son identité donc, suivant que l'on soit en possession d'un passeport néerlandais ou d'un passeport belge...J'étais en colère. Il y a manifestement un problème ! Je découvrais aussi qu'il existait déjà une association des victimes de l'amiante en Belgique comme d'ailleurs dans les pays voisins. L'intérêt pour le problème a un peu évolué quand la famille Jonckheere a entamé un procès contre Eternit. Mais comment imaginer seulement une action contre un tel mastodonte ? On a préféré garder le silence...On ignorait...On ne connaissait pas les dangers... Lentement d'autres initiatives ont commencé à voir le jour. Willy Vanderstappen, le pionnier de la lutte contre l'amiante à Kapelle op den Bos, a pu, ensemble avec l'OVAM, réaliser l'assainissement des déchets de la production d'Eternit. Les habitants devenaient de plus en plus conscients de leurs réels dangers et cela d'autant plus que de nouvelles victimes étaient encore toujours signalées.



Devenir malade de l'amiante encore aujourd'hui ? Il n'a même pas travaillé avec ce produit. J'ai donc démarré mon enquête concernant cette maladie et les décès dus à l'amiante dans ma commune et dans les environs.

J'ai été très surprise par le grand nombre de victimes même parmi les plus jeunes.

Très vite j'ai pu pointer comme responsable l'usine d'Eternit à Kapelle-op-den-Bos car beaucoup de travailleurs de cette usine étaient décédés de cette maladie. Comment pouvait-on expliquer le peu d'informations à ce sujet ? Pourquoi ce silence ? En poursuivant mon enquête je découvre qu'une interdiction d'utilisation du produit existait depuis

Willy n'a finalement pas pu non plus échapper à son destin...Il est décédé d'un mésothéliome à la fin de l'année 2007. Les membres de l'ABEVA n'ont quand même pas laissé tomber les bras...et après de nombreuses réunions et sollicitations auprès des autorités, le Fonds amiante a effectivement pu être créé. Fin 2008 la famille et les amis de Willy ont aussi créé la fondation Willy Vanderstappen. Pour que l'on reste attentif au problème de l'amiante elle organise chaque année une randonnée cycliste et pédestre en souvenir de ses victimes. Une excellente collaboration entre cette fondation et l'ABEVA entraîne aussi un bon soutien

réciproque. Les familles des victimes apprécient énormément cette façon de se souvenir chaque année...

Quand la famille Jonckheere a gagné son premier procès de l'amiante contre Eternit, il n'a plus été possible à Kapelle de ne pas reconnaître qu'Eternit avait menti des dizaines d'années en minimisant tout danger. Le profit de l'entreprise était resté pendant près d'un siècle plus important que la vie humaine !

En 2018 le documentaire « Ademloos/Le souffle volé » de Daniel Lambo a encore bien mis cela en évidence.

20 ans, déjà ! Les souvenirs se bousculent dans ma tête quand je pense à la petite équipe de lutteurs qui ont tenu bien haut le flambeau de l'Abeva

Je me souviens d'Eric – il y a longtemps - à Strasbourg, racontant, la gorge nouée, l'impensable tragédie que l'avidité cynique des dirigeants d'Eternit a causé dans sa famille.

Je me souviens des rendez-vous avec cet infatigable globe-trotter du combat contre l'amiante et des liens de sympathie qu'il sait tisser dès les premiers mots échangés avec des victimes rencontrées à Paris, New York, Barcelone ou Turin ; au Congo, au Québec ou en Asie.

Je me souviens du courage de Marie-Anne expliquant comment, dès les années 70 elle avait tiré un signal d'alarme que les autorités belges n'avaient pas su ou pas voulu entendre.

Je me souviens des délégations internationales rassemblées devant le Palais de Justice de Bruxelles,

Au cœur de l'amiante, la Belgique et un lobby international

L'industrie de l'amiante-ciment s'est trouvé un terreau bien fertile en Belgique. Du brun, du blanc, du bleu... toutes les variétés d'amiante ont été abondamment exploitées chez nous. Il a fallu attendre 1998 pour que notre pays, enfin, interdise la production et la commercialisation de ces fibres. De ce fait, le pic de mortalité n'est pas encore atteint, hélas, et notre Belgique prend place parmi les pays en queue de peloton.

Les contacts annuels entre les familles des victimes restent bien entendu très importants. Elles ne veulent pas que ce drame de l'amiante soit rayé de la carte et oublié. Il faut se souvenir de toutes ces victimes... Il avait quand même fallu près de vingt ans pour changer le jugement porté par toute la région sur ce problème de l'amiante.

Une association des victimes est un lien entre toutes ces personnes qui ensemble peuvent mieux atteindre les nombreux objectifs fixés.

Merci à chacun et chacune de vous !!!

Hilde

Message de l'Andeva (France)

au milieu d'une forêt de pancartes où étaient inscrits ces simples mots : « Je suis Française ».

Je me souviens d'un voyage franco-belge au Québec au temps où l'amiante y était encore glorifié comme un matériau-miracle. Me restent encore en mémoire les mots de ce prêtre québécois («il n'y a pas de problème d'amiante à Asbestos !») sèchement assénés avant de raccrocher au nez d'un questionneur importun.

A l'heure où crise sanitaire sans précédent frappe tous les peuples de la planète, à l'heure où grandit la tentation du repli chauvin et individualiste,

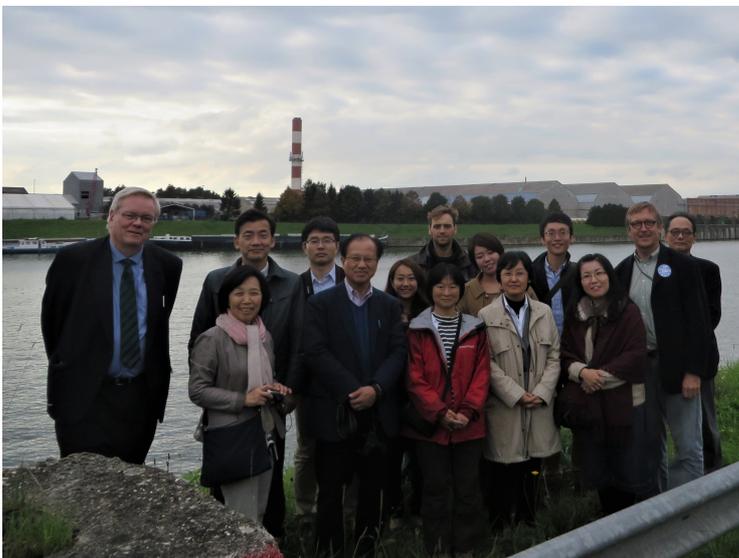
l'Abeva peut être fière du combat mené depuis 20 ans, car il est porteur des valeurs d'humanisme et de solidarité qui rendront espoir aux peuples du monde.

Allain Bobbio

Lorsqu'un mésothéliome (cancer de la plèvre) frappe, le pronostic est rarement favorable et tout l'entourage est lui aussi fortement impacté. L'avis de tempête est majeur pour le temps présent et pour le futur. Rares sont les familles qui y sont préparées, malgré les dangers de l'amiante dénoncés depuis les années 60. Lorsque le verdict tombe, il est sombre. Autour du malade doit se mettre en place urgemment un dispositif pluridisciplinaire où chacun

a un rôle important à jouer, médecins, kinés, psychologues, thérapeutes, mais aussi les proches, informés et accompagnés.

Bien que j'aie tenu plusieurs fois ce difficile rôle intime, il se fait que je suis aussi passionné par la dimension internationale de la problématique de l'amiante. Que ce soit dû à une déformation professionnelle ou à cause de mes racines familiales, je tente de rester connecté à ce qui se passe ailleurs. Autant les puissants lobbys pro amiante ont pu et su utiliser leurs réseaux pour développer des sites de production et de vente hors de leurs frontières, autant les drames humains sont d'une ampleur effroyablement démultipliée une fois que l'on s'éloigne des frontières des pays développés. Des séjours au Congo, en Equateur et puis en Inde ont été pour moi d'incroyables confrontations à des réalités insupportables au XXIe siècle. Elles m'ont replongé dans ce que fut mon enfance à Kapelle dans les années 60



En vingt ans, trop peu de progrès ont été accomplis dans le traitement des mésothéliomes. Depuis 1986 et ma première immersion dans les horreurs de l'amiante, j'ai assisté à trop de fins de vie, j'ai été le



témoin de trop de dévastations chez ceux qui restent. Il m'est impossible de rester les bras ballants à l'écoute d'impardonnables mensonges ou de dénis éhontés. Sans cesse, il me faut m'informer, m'indigner et relayer la cause des familles endeuillées. Cela m'a valu le privilège de nombreuses belles rencontres, chez nous et à l'étranger. Echanger et partager avec des personnes militantes ou totalement immergées dans leur travail d'accompagnement fut pour moi source de résilience et d'un réel épanouissement personnel.

Depuis l'inauguration de sa première usine en 1906, la famille Emsens (Eternit) a écrit une des pages les plus sombres de l'essor industriel de la Belgique. Il est temps que notre pays prenne le leadership dans la recherche médicale sur les maladies de l'amiante. L'immunothérapie semble offrir des espoirs prometteurs. Je formule le vœu que les actionnaires d'Eternit aient la décence de participer au financement de ces recherches. Ils rendront ainsi à la collectivité un peu de ce qu'ils lui ont volé... : l'humanité.

Soutenons la recherche médicale. Soutenez l'Abeva !

Eric Jonckheere
Activiste



Une idée de cadeau ? :

Le film « **Breathless** »/ « **Le Souffle Volé** » est disponible en DVD

Il vous sera envoyé dès réception de votre virement de 14€
sur notre compte IBAN BE17 0001 2069 9221

Rappel de cotisation

Soutenons les victimes de l'amiante : c'est une question de santé publique ! L'ABEVA est une organisation qui défend les victimes de l'amiante passées, présentes et à venir. Elle se veut « nationale », bilingue et apolitique. Certains d'entre vous soutiennent la cause de l'Abeva depuis bientôt vingt ans. Vingt années d'indignation, face à un lobby pro-amiante, bien présent en Belgique, comme dans de nombreuses régions du monde. Nous sommes des « whistleblowers », notre présence et actions sont légitimes, vous le savez, pour dénoncer le pouvoir de l'argent et le profit au détriment de l'être humain. Cette lutte est loin d'être finie ! Non subventionnée, notre asbl a besoin de vous pour soutenir ses activités et projets. Vos dons nous permettent tout simplement d'aider les victimes à obtenir réparation et à donner plus de visibilité à nos actions, grâce à une meilleure information.

Vos dons sont bienvenus au numéro de compte

IBAN BE17 0001 2069 9221

Nous vous rappelons que tout don de plus de 40 euros est fiscalement déductible. Une attestation fiscale sera remise sur simple demande. Le ministère des Finances insiste que seuls les « DONS » donnent droit à la déduction fiscale et non les « cotisations » ou « inscriptions ».

D'avance un tout grand merci pour votre soutien et générosité.

Compte « crowdfunding Inde » :

IBAN BE82 0004 5149 3368

Besoin d'aide ! Sachez également que toute autre forme d'aide est la bienvenue. C'est uniquement grâce au dynamisme de chaque membre, que l'Abeva peut aller de l'avant. D'avance, merci !

Numéro de tél utile: 0476/788 833

Nederlandstalige versie beschikbaar op aanvraag

Quelle est votre adresse email ? Faites-là nous connaître pour vous envoyer ce news en format électronique : plus rapide et à moindre frais ! Sur : abeva.be@gmail.com